

BELLEFONTAINE

Le bilan catastrophique du maire sortant

12 ans de mandature et 45 ans de présence dans la conduite des affaires de la commune de Bellefontaine. Voilà ainsi résumé le bilan du Maire :

- **Une commune abandonnée, sans eau, sans électricité dans les quartiers, une action sociale indigne, une jeunesse abandonnée, des aînés instrumentalisés, un petit dictateur insulaire tout puissant sans respect pour le peuple de Bellefontaine.**
- **Aucun investissement pour la commune ni pour les habitants de Bellefontaine.**
- **Près de 7 millions d'excédent budgétaire.**

BELLEFONTAINE

Le bilan catastrophique du maire sortant

12 ans de mandature et 42 ans de présence dans la conduite des affaires de la commune de Bellefontaine

L'arrivée aux Affaires

De mensonges en trahisons, il a fait sienne cette pratique dans la commune depuis l'année 1977. De promesses en complots il est passé d'adjoint de l'avant dernier maire à colistier du précédent maire. Élu sur la liste, il démissionne de son mandat pour prendre le poste de directeur de cabinet du maire élu de 1995 à 2001. Ensuite, de 2001 à 2008 on le retrouve colistier du maire qui se présente pour un nouveau mandat et en devient son premier adjoint. Enfin en 2008, il atteint son objectif larvé dans une déloyauté inqualifiable en se présentant contre son propre maire.

Quel parcours de trahisons !

Une appropriation du bien public à des fins personnelles

Installé depuis 42 ans dans les affaires de la commune, le bien public est devenu petit à petit une affaire personnelle et de famille. Ainsi la commune est devenue sa propriété dont l'activité est uniquement orientée vers ses intérêts personnels, ceux de ses amis en vue de sa réélection.

On se retrouve ainsi dans une commune en retard de développement, sans vision, sans perspective, avec une gestion paternaliste du personnel municipal, où les droits des salariés deviennent des faveurs octroyées en perspective d'un retour d'ascenseur le jour des élections.

Ce mode de gestion du personnel est sous-tendu par une posture autoritaire qui conduit immédiatement, en cas de désaccord ou de contestation, à une violence verbale voire même physique, les exemples ne manquent pas. On se souvient de la condamnation dans l'affaire de la policière, celle du port d'armes, de l'agression du fils de l'ancien Maire....

Il fallait y mettre un terme

L'opportunité s'est présentée grâce une loi de 2013 qui introduit la parité et la proportionnelle dans le mode de scrutin pour les communes de moins de 3500 habitants. Cette loi poursuit un double objectif : permettre à la minorité d'exister d'une part, et d'exercer un contrôle sur la gestion des affaires publiques d'autre part. Cela nous a permis de présenter une liste

aux municipales de 2014 et d'avoir aujourd'hui trois élus au conseil municipal.

Pour la première fois à Bellefontaine la contestation a été identifiée et reconnue. Cette contestation est aussi organisée puisque conduite par un originaire de Bellefontaine dans un groupe appelé « Bellefontaine Doubout ».

C'est ainsi que nous découvrons concrètement le mode de fonctionnement établi depuis des décennies. Ce que nous trouvons avec stupéfaction renforce notre détermination à nous opposer à tous ces non-sens, ces abus de la chose publique, ce gâchis, ces illégalités, ces décisions entachées de partialité, tout simplement nous opposer à ce système en place depuis un peu plus de quatre décennies qui privait les habitants de Bellefontaine du droit au développement de leur commune.

C'est ainsi par exemple que nous nous sommes opposés à une transaction immobilière qui autorisait la vente de terrains à un de ses amis à 10 euros le m² au quartier Cheval Blanc sans mise en concurrence, ni avis du service des domaines.

L'avènement d'un petit dictateur insulaire

L'actuel maire s'est érigé en autocrate bafouant toutes les règles de la démocratie et de la gestion d'une collectivité. Par exemple, suite aux élections de 2014, lors de l'installation du conseil municipal qui compte quinze membres, alors que l'opposition a obtenu trois sièges, le maire s'est installé avec ses quinze colistiers. Il a fallu l'intervention et la contestation du leader de l'opposition pour que, séance tenante, trois personnes de sa liste se retirent pour revenir à la légalité.

Le bureau municipal ne s'est jamais réuni en douze ans, pas plus que les commissions ne se réunissent pour préparer les conseils municipaux.

Ainsi, la commission des fêtes ne se réunit pas. Pour la fête patronale la présidente de la commission des fêtes fait « sa fête avec le maire, pour le maire ».

Aucune réflexion, aucune collégialité, un fonctionnement autocratique et de plus en plus tyrannique.

Depuis 2008 la commune est figée. Les réalisations n'ont été qu'à l'adresse des amis de son camp ou de sa famille comme la station d'essence de Bellefontaine suspectée d'irrégularités, au sujet de laquelle nous avons alerté le procureur et le président de la chambre régionale des comptes, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

ETAT DES LIEUX

I-Education et formation

Bellefontaine compte environs 140 enfants inscrits dans deux écoles dont les niveaux vont de la maternelle à la fin du primaire, sans compter le lycée de Cheval Blanc.

Aucune de ces deux écoles n'a obtenu d'avis favorable de la commission de sécurité. Les enfants de Bellefontaine, ainsi que les enseignants, travaillent dans des conditions d'insécurité dont le maire porte l'entière responsabilité. En plus malgré l'existence de quatre plateaux multisports qui font l'objet de dépenses d'entretien, ils ne sont pas utilisés faute de projet d'animation porté par la ville, privant ainsi les enfants d'un développement éducatif porté par le vecteur sportif.

II-Culture

L'activité culturelle se résume à des activités exprimées seulement lors de la fête patronale.

La salle polyvalente de Fond Boucher ne possède pas non plus d'avis favorables de la commission de sécurité. Cet espace de loisirs est dans un état déplorable et les alentours sont insalubres. Les abords ne sont pas non plus stabilisés et par conséquent impropres à l'accueil des usagers. Les ventilateurs, les toilettes, la cuisine, tout cela est dans un état lamentable et non conforme à l'utilisation.

L'une de réalisations remarquables fait l'objet d'un vrai problème d'insécurité. En effet la toute nouvelle maison des associations, infrastructure nécessaire et indispensable aux associations, est construite dans le lit de la rivière Corossol qui a déjà inondé la mairie à plusieurs reprises. Au regard du PLU et du PPR cette infrastructure se trouve dans une zone à risques.

Or il y a une jeunesse laissée pour compte à Bellefontaine qui aurait pu en bénéficier dans de meilleures conditions pour des activités socio culturelles et éducatives. Les deux structures existantes (salle polyvalente de Fond Boucher et la salle des fêtes du Verrier) ne sont utilisées qu'exceptionnellement pour des soirées ou des animations dansantes.

III-Sports

Le terrain de foot est dans un état déplorable, sans avis favorable de la commission de sécurité et on se prétend footballeur.

Ce stade est utilisé pour des manifestations festives qui détériorent le stade. Pire les organisateurs sont des proches de sa famille.

Malgré la présence d'infrastructures multisports, ces terrains ne sont pratiquement pas occupés, en l'absence d'une politique sportive permettant un encadrement adéquat.

Par ailleurs, le badminton, la gymnastique, le judo, et le karaté se développent difficilement car insuffisamment soutenus.

Le plan d'eau est inutilisé. C'est incroyable que des enfants de Bellefontaine ne sachent pas nager.

Cela nous prive du développement des activités de voile, de sport motonautique, d'aviron traditionnel ou moderne.

Absence d'espace de promenade pour nos aînés.

IV-Loisirs

Même si nous reconnaissons l'aménagement de la cour Tamarin à l'entrée du bourg, la sécurité n'a pas été prise en compte et l'éclairage solaire ne fonctionne pas depuis près de 10 ans.

Il n'y a pas de construction d'espace de cohésion sociale.

V-L 'habitat et l'aménagement du territoire

Il n'y a pas de trottoir à Bellefontaine.

Il y a un déséquilibre flagrant de l'aménagement du territoire. Les projets RHI, revitalisation du centre bourg, embellissement et fleurissement, amélioration de l'habitat, ont été absents à Bellefontaine. Aucune gestion des abandons manifestes, aucune impulsion de la réhabilitation du centre bourg. Le passant s'en rend compte dès son arrivée en voyant des maisons inhabitées, des dents creuses où prolifèrent les nuisibles. Aucun aménagement public.

Le projet d'aménagement, qui existe depuis une trentaine d'année, a failli être confié à un homme d'affaire dans les conditions les plus douteuses. Pourtant, il y a la possibilité de réaliser les VRD, de créer un lotissement communal et de permettre ainsi l'accès à la propriété aux originaires de Bellefontaine à moindre coût.

Le maire contesté par les Bellefontains fait venir une population non originaire de Bellefontaine en leur octroyant des faveurs sociales et en leur demandant en retour de voter pour lui.

Sous prétexte de l'intention noble d'augmenter sa DGH et de faire grossir sa population, il dévoile ses manigances électoralistes. On soudoie ainsi des personnes défavorisées en leur demandant en contrepartie de faire venir d'autres personnes plus aisées pour mener des opérations immobilières douteuses.

La révision allégée du PLU se fait à la veille des élections pour satisfaire des promesses ou acheter des consciences d'électeurs.

Il n'existe pas de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs mis à jour en dépit de la vulnérabilité de la façade littorale. Aucune information sur PPR ville de Bellefontaine n'est communiquée aux habitants dans les zones à risques.

VI- L'éclairage public

En 12 années rien n'a été fait en ce sens. Quand on sait que l'éclairage public participe à la sécurité collective, il y a ici une grave carence. L'édilité ne cesse de faire des promesses en citant le SMEM mais visiblement il n'y a aucun résultat concret. En conséquence, ce sont les administrés de Bellefontaine qui sont mis en danger face à cette incapacité de faire avancer un projet d'éclairage public.

Le projet du SMEM est un projet global pour la Martinique cependant en l'absence d'une initiative de la commune aucune réalisation n'est possible. Le réseau est obsolète, ce qui conduit à des interventions toujours provisoires. Par ailleurs les interventions demandées par la municipalité ne se font que dans le bourg au détriment des quartiers et des zones d'habitation populaire.

Cette situation rend certaines portions de ces zones accidentogènes, et parfois mortellement. De plus, régulièrement, la ville est plongée dans le noir.

Les fréquentes chutes de tensions ont déjà provoqué de nombreux dégâts sur les appareils ménagers de plusieurs administrés, et les dossiers de remboursements prennent énormément de temps du fait de l'absence d'une réflexion globale.

Les branchements électriques chez les particuliers se font à l'humeur et à la seule discrétion du maire, sans concertation et sans référence à un plan global d'électrification de la ville.

Ces carences sont d'autant plus scandaleuses que la commune héberge le plus important fournisseur d'électricité de Martinique d'où lui provient d'ailleurs une part de ses recettes fiscales.

VII-Le développement économique

Un médecin, une infirmière et un kiné ont été installés dans le patrimoine communal. Si l'initiative est louable, elle crée de la discrimination parce que les autres entrepreneurs n'ont pas accès à cette aide communale. Pire, si nous prenons l'exemple de l'entrepreneur de mécanique et carrosserie automobile qui, dans une négociation pour l'installation de la centrale, a

obtenu un terrain communal qu'il a déboisé pour s'installer. Aujourd'hui l'entrepreneur est poursuivi et condamné pour déboisement illégal.

Alors que pour le projet d'électricité en mer qui a avorté, un espace de 10000m² avait déjà été dégagé sans que cela ne pose problème.

Cet exemple montre bien l'absence de vision du développement pour les entreprises à Bellefontaine

Aucune perspective pour les autres (coiffeur, ébéniste, etc.).

Une démographie artificielle maintenue par un espace dortoir à Cheval Blanc. Ce qui lui permet de dire à haute voix « *sé pa jan Bèlfontèn ki fè mwen genyen éleksion* ».

VIII-Tourisme

Il n'y a pas de restaurants à Bellefontaine.

Le Torgiléo structure emblématique de Bellefontaine est aussi une victime de l'absence de vision de développement des différentes mandatures.

Les quatre gîtes du Verrier sont dans un état de délabrement avancé ainsi que l'immeuble ALTISSIMA qui est abandonné.

Le local de l'office du tourisme a été affecté à l'hébergement d'une structure médicale.

L'office du tourisme géré par le premier adjoint, président de la commission finance, a été fermé sans rendre compte de l'utilisation des subventions municipales versées pendant huit ans.

En effet un voyage en Chine de ce président illustre bien le mode de fonctionnement de cet office du tourisme.

Le développement touristique tant annoncé est au point mort.

IX-Agriculture

Pas de marché public pour accueillir la vente de produits agricoles. Les structures existantes sont des initiatives individuelles et non soutenues par la ville. La seule autorisation de s'installer ne peut être considérée comme une vision globale de développement de l'agriculture. Or Bellefontaine notamment le quartier Verrier est un des greniers emblématiques de Bellefontaine qui nourrit la Martinique.

L'irrigation agricole du quartier Verrier a fait l'objet d'un projet par l'ancienne mandature avec l'installation de compteurs d'eau.

L'actuel édilité a promis de l'eau gratuite. C'est vrai que personne ne paye mais personne n'a d'eau.

L'eau potable captée au Verrier, sous les Pitons, qui aurait pu servir aux agriculteurs (eau agricole) du Verrier et aux habitants (eau potable) est amenée directement à JANO BELLEVUE NORD. Résultats, les habitants du Verrier sont devant une insuffisance d'eau potable et d'eau agricole.

En dépit des nombreuses promesses faites par le maire, il n'y n'a pas un mètre de route construit pour le désenclavement des terres agricoles, aucune politique d'extension du réseau, de stockage et de redistribution de l'eau n'a été mise en place.

X-Accueil des artisans et des entrepreneurs

Il existe à Bellefontaine un terrain prévu pour l'accueil d'une zone artisanale située entre la station d'essence à l'entrée du bourg et le stade de football. Les VRD sont réalisés, et à ce jour aucune initiative n'est prise par la commune pour accueillir les artisans. Toutes ces personnes qui auraient aimé exercer et créer leur activité et leur emploi se retrouvent dans l'incapacité de s'installer et partent vers les communes voisines. Pourtant, il y a de nombreuses demandes insatisfaites qui pourraient générer de l'activité.

Cette zone aurait permis de proposer de meilleures conditions de travail aux artisans qui s'installent à la sauvette. Il y a lieu de régler cela dans l'urgence.

Cette zone artisanale participerait aussi à l'attractivité du territoire.

XI-Pêche

Il y a environ 25 pêcheurs professionnels (quatre bateaux) qui permettent à environ une cinquantaine de personnes de vivre des autres métiers de la pêche (marchandes, senne, etc.).

L'exercice des métiers de la pêche se fait dans des conditions catastrophiques, en l'absence d'étable répondant aux normes sanitaires et aux normes de sécurité. L'espace frigorifique ne répond pas aux besoins des marins qui partent pour plusieurs jours et les lieux ne sont pas entretenus. Il existe trois associations de marins pêcheurs qui n'ont jamais pu obtenir satisfaction pour la construction d'une infrastructure convenable. Malgré l'accord des marins pêcheurs pour améliorer l'existant, rien n'avance.

Ceci est une urgence quand on connaît l'activité et l'attractivité de la vente du poisson à Bellefontaine et les retombées que la ville pourrait en retirer plus particulièrement en termes d'identité. Les promesses pharaoniques ne pourront pas cacher cette grave carence.

XII-Transports

Aucune initiative

Les moyens de transports communaux ne servent que les intérêts individuels de certains élus ou de leurs familles. Il serait préférable de les structurer et de les mettre à la disposition de la population en attendant les initiatives de Cap Nord qui détient la compétence, et de la CTM.

En attendant, il y a une absence insupportable de transport interne pouvant favoriser la mobilité des habitants.

Aucune initiative, et la profession de Taxico se meurt.

Aucune solution de transport n'est proposée aux étudiants de l'université qui ont des horaires décalées et spécifiques.

Bilan de l'équipement en 12 ans : 800 mètres de reprise de routes sans aucune création de voies de désenclavement. Les routes communales existantes ne sont pas équipées de glissières de sécurité, ni de trottoires

XIII-Gestion des Ressources Humaines.

Le maire décide seul du déplacement des agents sans tenir compte des fiches de poste. L'action sociale en faveur des agents, telle que la participation aux frais de mutuelle ou la protection obligatoire contre les risques, n'est pas respectée. Le maire confond les coefficients à attribuer en fonction du mérite et de la manière de servir avec le droit à la prime.

Par exemple, certaines primes ont été attribuées ou enlevées à des agents pour des motifs autres que ce que prévoit la loi, à savoir la manière de servir. Tout cela est fait à la tête du client et au gré de ses humeurs ou de l'appartenance politique ou de la fréquentation d'un supposé opposant.

Nous devons être vigilants à l'approche des échéances électorales quant aux promesses d'octroi de primes qui sont déjà annoncées.

Malgré les décisions actées par délibérations municipales il n'y a aucun compte de ce que doit la mairie aux agents au titre des années précédentes.

XIV-Les personnes âgées

Il y a une association de personnes âgées présidée par une adjointe au maire et qui préside aussi le CCAS. Il y a aussi une gestion de guichet qui répond aux besoins quand ils sont exprimés, mais aucune vision anticipatrice sur la prise en compte du vieillissement de la population en leur proposant des services et des structures d'hébergement dignes de ce nom.

Les personnes âgées sont cantonnées à des activités de déjeuner dansant, de cinéma et de promenade.

Pas de service de portage de repas.

Pire, l'analyse des besoins sociaux des ressortissants de Bellefontaine n'a jamais été prise en compte.

XV-La jeunesse

Aucune politique. Absence de perspectives. Une population oubliée qui favorise l'oisiveté et le développement des déviances.

Rodéos, actes de violences de plus en plus graves, circulation et trafic d'armes et de produits toxiques et illicites.

Pas de structure d'accueil, de chantier d'insertion, de mission locale, de structure d'écoute.

Rejet systématique des initiatives prises par les jeunes. Aucune initiative de solidarité intergénérationnelle.

Pas de centres culturels ni d'espace éducatif.

XVI-Cap Nord.

Toujours absent aux réunions et aucun compte rendu de mandat.

En l'absence d'initiatives communales, aucune des compétences dévolues à Cap Nord ne sont réalisées.

Le tourisme a été dévolu à Cap Nord et en dépit des moyens existants, il ne se passe rien dans la commune.

Les espaces occupés par les anciens offices sont maintenus et transformés en point d'animation touristique et les agents transféré à Cap Nord. À Bellefontaine, les deux agents ont été purement et simplement sacrifiés, le local fermé et réorienté vers d'autres activités.

Le désenclavement des chemins ruraux a été prévu et rien n'a été réalisé. L'irrigation des exploitations agricoles n'a pas effectuée en l'absence d'initiative communale.

XVII-Démocratie locale

L'actuel maire s'est érigé en autocrate bafouant toutes les règles de la démocratie et de gestion de la collectivité. Par exemple, suite aux élections de 2014, lors de l'installation du conseil municipal qui compte quinze membres, alors que l'opposition a obtenue trois sièges, le maire s'est installé avec ses quinze colistiers. Il a fallu l'intervention et la contestation du leader de l'opposition pour que séance tenante trois personnes de sa liste se retirent pour revenir à la légalité.

Le bureau municipal ne s'est jamais réuni en douze ans, les commissions ne se réunissent pas non plus pour préparer les conseils municipaux.

Ainsi, la commission des fêtes ne se réunit pas. Pour la fête patronale, la présidente fait « sa fête avec le maire, pour le maire ».